



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2018

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NESTLE WATERS SUPPLY SUD

Une enquête publique est actuellement en cours et jusqu'au 11 décembre en vue d'une restructuration du site industriel avec une augmentation des capacités de production et de stockage implanté sur le territoire de Vergèze.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette enquête publique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS 2017

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2017 produit par la CCRVV.

NOMINATION DE RUE

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de nommer la place les Arènes « Place Pierre Aubanel ».

OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE

Afin de prévoir pour 2019 des demandes d'ouverture le dimanche, le conseil municipal doit délibérer avant le 31 décembre pour en fixer le nombre et la liste des dimanches concernés.

Les commerces de détail peuvent ouvrir dans la limite de 12 dimanches par an sur décision du Maire après avis du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser l'ouverture les dimanches 22 et 29 décembre 2019.

STADE

Le club de football de Bernis souhaite le prêt du stade pour y faire jouer une équipe une fois par semaine le vendredi.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de prêter le stade au club de football de Bernis et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

FACTURES D'INVESTISSEMENT M14 et M49

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente pour 2019.

RENOUVELLEMENT BAIL LE SANGAR

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le bail du lac à l'association de pêche « le Sangar » pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'APPLICATION

Certains postes sont sur la commune à temps non complet mais, le temps partiel doit être institué dans le cas d'une demande d'un agent.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer le temps partiel au personnel de la commune.

ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le règlement général européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il impose des obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de proposer l'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne proposé par le Centre de Gestion ainsi que de désigner le Centre de Gestion « personne morale » comme étant le DPD (délégué à la protection des données) de la collectivité.